

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2017**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 19 juin 2017** à compter de **20h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Claude Richer, conseiller  
Monsieur François Turcot, conseiller  
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère  
Monsieur Rosaire Payant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont absents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller  
Monsieur Pierre Charbonneau, conseiller

Sont également présents :

Madame Diane Soucy, greffière  
Madame Nancy Corriveau, directrice générale  
Monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie  
Madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection  
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. CONSEIL**

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017
- 1.5 Congrès 2017 de la FQM - Autorisation d'inscription
- 1.6 Club FADOQ Saint-Rémi - Demande de dons - Année 2017
- 1.7 Courtepointe Saint-Rémi - Demande de dons - Année 2017
- 1.8 Appui à la FQM - Demande d'adoption du projet de loi #122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017
- 1.9 Déclaration des intérêts pécuniaires de M. François Turcot – Mise à jour – Dépôt de document

#### **2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.1 Rapport sur réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ - Dépôt de document

- 2.2 Offre d'emploi #OE-11-2017 - Poste non syndicable: adjoint de direction - Autorisation d'engagement
- 2.3 Convention collective des salariés de la Ville de Saint-Rémi, cols blancs et cols bleus - Années 2017 à 2021 - Autorisation de signatures

### **3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

- 3.1 Adoption - Règlement #V467-71-17 modifiant le règlement de zonage #V467-07 et ses amendements (îlot déstructuré #15)
- 3.2 Avis de motion - Projet de règlement amendant le règlement #V455-05 et ses amendements concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique (Annexes B.16 et G.21)
- 3.3 Adoption du premier projet – Résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 3 étages dont le rez-de-chaussée serait destiné à du commerce et les 2 étages supérieurs à une vocation résidentielle, incluant un stationnement souterrain, ainsi qu'une marge arrière de 1,60 mètre sur le lot 3 846 023 (coin Lachapelle Est et Notre-Dame) en vertu du règlement #V542-11 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 3.4 Demande de permis de lotissement - Cession de parties de terrains à titre de contribution pour fins de parc - Lot 5 908 075 (225, rue Saint-André)
- 3.5 Ententes relatives à l'aménagement d'une piste cyclable - Entre secteur Jardins Saint-Rémi et rue Saint-Paul - Autorisation de signatures
- 3.6 Acquisition d'une partie du lot 5 908 075 à titre de rue publique - Autorisation

### **4. SERVICE DES FINANCES**

- 4.1 Approbation des comptes à payer - Ratification des chèques - Mai 2017 - Activités financières
- 4.2 Mandat à Lefavre Labrèche Gagné, comptables professionnels agréés - Audit des états financiers - Année 2017
- 4.3 Courte échéance - Émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques au montant de 2 440 000 \$ - Règlements d'emprunt # V 458-06 (rues Hébert, Bourdeau et Sainte-Thérèse) et # V 533-10 (rues Dubois et Maurice - du cul de sac à Notre-Dame)
- 4.4 Autorisation de paiement - Appel d'offres #AO-36-2016 - Les Pavages Chenail Inc. - Réfection de la rue Poupart - Décompte progressif #1
- 4.5 Avis de motion - Projet de règlement abrogeant le règlement # V 387-97 concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière
- 4.6 Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail - Fin du mandat avec la Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec - Adhésion au Groupe Conseil Novo SST

- 4.7 Autorisation de paiement - Appel d'offres #AO-01-2017 - Construction Lavallée Inc. - Fourniture et mise en place d'une aire de jeux d'eau - Secteur Les Jardins Saint-Rémi - Décompte progressif #1
- 4.8 Offre d'emploi #OE-15-2017 - Poste: commis-comptable - Autorisation d'engagement
- 5. SERVICE DU GREFFE**
- 6. SERVICE DES LOISIRS**
  - 6.1 Politique de la famille et des aînés de la Ville de Saint-Rémi - Plan d'action intégrant une démarche amie des aînés - Adoption
  - 6.2 Journées d'animations thématiques les 21, 22 et 23 août 2017 - Approbation de la tarification
- 7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**
- 8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**
  - 8.1 Madame Marie Mandeville - Technicienne à la bibliothèque et aux activités communautaires - Démission
  - 8.2 Autorisation d'offre d'emploi - Poste: technicien à la bibliothèque et aux activités communautaires
  - 8.3 Autorisation d'offre d'emploi - Poste (2): préposé occasionnel à la bibliothèque
- 9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 9.1 Remise à neuf de la pompe au réservoir d'eau potable - Autorisation
  - 9.2 Offre d'emploi #OE-09-2017 - Poste (2): journalier étudiant - Saison estivale - Autorisation d'engagement
  - 9.3 Monsieur Francis Decoeur-Lefebvre - Technicien en génie civil - Démission
  - 9.4 Autorisation d'offre d'emploi - Poste: technicien en génie civil
- 10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 10.1 Appel d'offres #AO-02-2017 - Fourniture et installation de bornes 9-1-1 - Adjudication du contrat
  - 10.2 Appel d'offres #AO-10-2017 - Acquisition d'outils de désincarcération - Adjudication du contrat
- 11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**
- 12. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION**
  - 12.1 Demande de dérogation mineure - 225, rue Saint-André (lot 5 908 075) - Subdivision du lot
  - 12.2 Demande de dérogations mineures - 49-51, rue Perras (lot 3 845 986) - Subdivision du lot, aménagement d'un stationnement et implantation de bâtiments accessoires

- 12.3 Offre d'emploi #OE-14-2017 - Poste: inspecteur en bâtiments (remplacement d'un congé de maternité) - Autorisation d'engagement
- 12.4 Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation - Nominations

**13. CORRESPONDANCE**

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

- 14.1 Madame Chantal Martin - Poste: salarié occasionnel sur appel - Nomination

**15. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

\*\*\*\*\*

**1 CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Après la période de recueillement, madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton procède au tirage des prix de participation au rallye *À la découverte de ma Ville* qui s'est tenu le dimanche, 11 juin 2017. À noter que les participants devaient avoir répondu correctement à l'ensemble des questions.

Les gagnants sont:

- 1<sup>er</sup> prix d'une carte cadeau d'une valeur de 150 \$ chez UNIPRIX: Chloé Clermont-Isabelle;
- 2<sup>e</sup> prix d'une carte cadeau d'une valeur de 150 \$ chez UNIPRIX: Amélie Saumure;
- 3<sup>e</sup> prix d'une carte cadeau d'une valeur de 100 \$ chez IGA: Livia Dufault;
- 4<sup>e</sup> prix d'une carte cadeau d'une valeur de 50 \$ chez Dépanneur Voisin: Alyssa Dufault; et
- 5<sup>e</sup> prix d'une carte cadeau d'une valeur de 50 \$ chez Dépanneur Voisin: David Lefrançois.

\*\*\*\*\*

**17-06-0247**

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Rosaire Payant  
**ET:** résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**1.3 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Des questions sont posées par des citoyens.

\*\*\*\*\*

**17-06-0248**

**1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2017**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**ET**: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0249**

**1.5 CONGRÈS 2017 DE LA FQM - AUTORISATION D'INSCRIPTION**

**ATTENDU** la tenue du Congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités du Québec à Québec du 28 au 30 septembre 2017;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser l'inscription des membres du conseil municipal qui le désirent au Congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2017, aux coûts d'inscription prévus par congressiste (760 \$ si réservé jusqu'au 26 août 2017; et 800 \$ si réservé après le 26 août 2017, taxes en sus);

que les frais de repas, d'hébergement et de kilométrage soient défrayés sur présentation des pièces justificatives;

que le tarif maximal prévu au Règlement sur le traitement des élus soit appliqué.  
(Postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-454 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0250**

**1.6 CLUB FADOQ SAINT-RÉMI - DEMANDE DE DONS - ANNÉE 2017**

**ATTENDU** la demande de dons du *Club FADOQ Saint-Rémi* pour ses activités durant l'année 2017;

**ATTENDU** l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

**ATTENDU** l'adoption de la *Vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel, culturel, sportif, social et communautaire; et ce, pour le bien-être de tous;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la *Vision stratégique* dont notamment:

- Offrir un soutien aux organismes dans l'organisation d'activités communautaires; et
- Favoriser l'implication des organismes dans l'animation du milieu;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur François Turcot

**ET:** résolu unanimement

d'autoriser le versement d'un montant de 2 500 \$ au *Club FADOQ Saint-Rémi* pour ses activités durant l'année 2017.

(Poste budgétaire 02-110-00-970 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0251**

#### **1.7 COURTEPOINTE SAINT-RÉMI - DEMANDE DE DONS - ANNÉE 2017**

**ATTENDU** la demande de dons de l'organisme *Courtepointe Saint-Rémi* pour ses activités durant l'année 2017;

**ATTENDU** l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

**ATTENDU** l'adoption de la *Vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel, culturel, sportif, social et communautaire; et ce, pour le bien-être de tous;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la *Vision stratégique* dont notamment:

- Offrir un soutien aux organismes dans l'organisation d'activités communautaires; et
- Favoriser l'implication des organismes dans l'animation du milieu;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin

**ET:** résolu unanimement

d'autoriser le versement d'un montant de 500 \$ à l'organisme *Courtepointe Saint-Rémi* pour ses activités durant l'année 2017.  
(Poste budgétaire 02-110-00-970 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0252**

**1.8 APPUI À LA FQM - DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI #122 AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

**ATTENDU** que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**ATTENDU** qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**ATTENDU** que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**ATTENDU** que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**ATTENDU** que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**ATTENDU** que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur François Turcot  
**ET:** résolu unanimement

de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0253**

**1.9 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE M. FRANÇOIS TURCOT – MISE À JOUR – DÉPÔT DE DOCUMENT**

Conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière fait rapport au conseil municipal du changement apporté par le conseiller, monsieur François Turcot, aux renseignements contenus dans sa déclaration des intérêts pécuniaires signée le 12 juin 2017 et déposée devant le conseil.

\*\*\*\*\*

## 2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

\*\*\*\*\*

### 17-06-0254

#### 2.1 RAPPORT SUR RÉQUISITIONS D'ACHATS DE 2 501 \$ À 15 000.99 \$ - DÉPÔT DE DOCUMENT

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose un rapport en annexe sur les réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ approuvées durant la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2017 totalisant le montant de 84 430.00 \$.

\*\*\*\*\*

### 17-06-0255

#### 2.2 OFFRE D'EMPLOI #OE-11-2017 - POSTE NON SYNDICABLE: ADJOINT DE DIRECTION - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

**ATTENDU** la procédure d'offre d'emploi #OE-11-2017 pour le poste d'adjoint de direction;

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Claude Richer

**ET**: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de madame Karine Richard au poste non syndicable d'*adjoint de direction* pour le Service de la direction générale, au salaire prévu pour ledit poste, échelon 2;

que ledit poste soit régi par la Politique de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Rémi.

(Poste budgétaire 02-130-00-141)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

### 17-06-0256

#### 2.3 CONVENTION COLLECTIVE DES SALARIÉS DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI, COLS BLANCS ET COLS BLEUS - ANNÉES 2017 À 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURES

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une Convention collective entre la Ville de Saint-Rémi et le Syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi, cols blancs et cols bleus, pour les années 2017 à 2021;

**ATTENDU** que les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique 2015-2017* sont notamment:

- Développer un sentiment d'appartenance et de confiance envers la Ville;
- Assurer et soutenir un processus de supervision pour tout le personnel et accompagner ce dernier dans son développement; et
- Assurer une saine gestion des finances publiques;



**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville la Convention collective entre la Ville de Saint-Rémi et le Syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi, cols blancs et cols bleus pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021.  
(Postes budgétaires 02-XXX-XX-1XX et 02-XXX-XX-2XX - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

### **3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*\*

#### **17-06-0257**

##### **3.1 ADOPTION - RÈGLEMENT #V467-71-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #V467-07 ET SES AMENDEMENTS (ÎLOT DÉSTRUCTURÉ #15)**

**ATTENDU** la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

**ATTENDU** la dispense de lecture du règlement numéro V 467-71-17;

**ATTENDU** la tenue d'une assemblée publique de consultation;

**ATTENDU** l'adoption du second projet de règlement modifié # V 467-71-17;

**ATTENDU** qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**ET**: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V 467-71-17 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (*îlot déstructuré #15*).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **17-06-0258**

##### **3.2 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT #V455-05 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (ANNEXES B.16 ET G.21)**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller François Turcot qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente

amendant le règlement # V 455-05 et ses amendements concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique (Annexes B.16 et G.21).

Le conseil municipal accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

#### 17-06-0259

### 3.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET – RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE 3 ÉTAGES DONT LE REZ-DE-CHAUSSÉE SERAIT DESTINÉ À DU COMMERCE ET LES 2 ÉTAGES SUPÉRIEURS À UNE VOCATION RÉSIDENTIELLE, INCLUANT UN STATIONNEMENT SOUTERRAIN, AINSI QU'UNE MARGE ARRIÈRE DE 1,60 MÈTRE SUR LE LOT 3 846 023 (COIN LACHAPPELLE EST ET NOTRE-DAME) EN VERTU DU RÈGLEMENT #V542-11 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi a adopté le *Règlement # V 542-11 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* à sa séance du 11 avril 2011 et que ce règlement est entré en vigueur depuis le 14 avril 2011;

**ATTENDU** que l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme;

**ATTENDU** que l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté;

**ATTENDU** que lors de sa rencontre du 24 mai 2017, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé l'acceptation de la demande de projet particulier # 2017-00013 déposée le 31 mai 2017, et concernant la construction d'un nouveau bâtiment de trois étages, dont le premier étage serait destiné à du commerce (3 locaux) et les deux étages supérieurs (5 unités) à une vocation résidentielle sur le lot 3 846 023, situé dans la zone C-3;

**ATTENDU** que le règlement de zonage n'autorise pas actuellement un bâtiment de trois étages sur le lot visé et ne permet pas des usages résidentiels ni un stationnement souterrain;

**ATTENDU** que ce projet répond aux critères énoncés au *Règlement # V 542-11 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* et qu'il respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Rémi, conformément à l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que le projet correspond aux orientations, aux objectifs et aux moyens d'action contenu au Plan d'urbanisme # V 464-04, notamment:

#### ORIENTATIONS

- *Consolider la vocation commerciale et de services de Saint-Rémi*

#### OBJECTIFS

- *Favoriser la continuité commerciale dans le vieux Saint-Rémi afin d'y créer une atmosphère distinctive*
- *Augmenter la mixité commerciale*
- *Assurer une desserte optimale en services*
- *Renforcer la vocation de services à la population*

#### MOYENS

- *Concentrer l'activité commerciale de détail, en bordure de la rue Notre-Dame et dans le vieux Saint-Rémi dans une optique de dynamisation du centre-ville*
- *Limiter la superficie de plancher pour les commerces de détail dans le vieux Saint-Rémi*
- *Autoriser un usage mixte dans certaines zones du périmètre d'urbanisation*

**ATTENDU** que le projet correspond aux orientations, aux objectifs et aux moyens d'action contenus au Projet de Plan d'urbanisme 2016-2031, adopté en juin 2016, qui vise notamment :

#### ORIENTATION

- *Créer un centre-ville distinctif et attrayant*

#### OBJECTIF

- *Encourager l'achat local*
- *Favoriser les modes de transport actif*
- *Favoriser l'émergence d'une synergie commerciale*
- *Doter le centre-ville d'une image de marque*
- *Favoriser l'animation et la vitalité du centre-ville*

#### MOYEN

- *Permettre une mixité d'usages sur les principales rues favorisant une fréquentation de ce secteur en tout temps*
- *Mettre en place des outils urbanistiques afin de permettre l'ajout d'habitations sur la rue Notre-Dame en tenant compte des contraintes à cette occupation*
- *Mettre en place une réglementation permettant la densification résidentielle du secteur central*
- *Mettre en place des outils urbanistiques favorisant une meilleure occupation du frontage sur rue*
- *Encourager des aménagements qui permettent d'optimiser l'utilisation des terrains*

**ATTENDU** que l'implantation du projet est à un carrefour important du centre-ville et permettra de consolider cet aspect, tout en confirmant la vision du centre-ville souhaitée et exprimée dans le projet de Plan d'urbanisme;

**ATTENDU** que le projet vise une mixité des usages permettant de dynamiser l'artère commerciale et assurer une présence régulière sur cette rue;

**ATTENDU** que la proposition architecturale est de qualité et assure la prédominance visuelle des activités commerciales à partir de la rue;

**ATTENDU** que le projet vise une utilisation optimale du terrain par l'ajout d'un stationnement souterrain et une gamme de logements de qualité sur deux étages et en plein cœur du centre-ville ;

**ATTENDU** que la marge arrière donne sur le mur latéral de la propriété voisine;

**ATTENDU** qu'en vue d'enclencher un processus de consultation, un premier projet de résolution doit être adopté par le conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant

**ET**: résolu unanimement

1° que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° que la Ville de Saint-Rémi adopte, en vertu du Règlement # V 542-11 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un premier projet de résolution relatif au PPCMOI #2017-00013, ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation pour un projet

particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le lot 3 846 023 du cadastre du Québec, déposée le 31 mai 2017 dont le projet déroge au règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements quant aux éléments suivants :

- Bâtiment de 3 étages, alors que la réglementation permet une hauteur maximale de 2 étages;
- Mixité d'usages commercial et résidentiel, alors que la réglementation permet uniquement des usages commerciaux;
- Stationnement souterrain, alors que la réglementation ne le permet pas;
- Marge arrière de 1,60 mètre, alors que la réglementation exige une marge arrière de 3 mètres;

3° que le tout soit selon l'autorisation et les plans de la firme J. Dagenais architecte & Associés, dossier AR17-2137, version 18, datés du 19 juin 2017, pages 1 à 13, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

4° que si le projet particulier autorisé par la demande n'a pas été réalisé ou n'est pas en voie de réalisation dans un délai de 18 mois après l'adoption de la résolution autorisant le projet, cette résolution deviendra nulle et sans effet;

5° que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

6° qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet soit tenue le lundi, 17 juillet 2017 à 20h00 en la salle du conseil municipal située au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **17-06-0260**

#### **3.4 DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT - CESSIION DE PARTIES DE TERRAINS À TITRE DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC - LOT 5 908 075 (225, RUE SAINT-ANDRÉ)**

**ATTENDU** la demande de lotissement déposée par SaladExpress pour son terrain du 225, rue Saint-André (lot 5 908 075);

**ATTENDU** que cette subdivision vise à détacher deux parcelles de terrain qui seront mises en vente pour un développement, conforme aux usages autorisés au règlement de zonage;

**ATTENDU** que la demande vise une opération cadastrale assujettie aux dispositions relatives à la cession pour fins de parc, de terrains de jeux ou d'espaces naturels du règlement de lotissement numéro V 468-07, tel qu'amendé (section 2 du chapitre 2);

**ATTENDU** que la Ville peut accepter le versement d'une somme représentant 10% de la valeur du terrain ou à la cession de terrain représentant 10% du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale;

**ATTENDU** que le présent dossier étant assujetti aux frais de parc, une cession de parties de terrain est préférée au paiement d'un montant d'argent par le propriétaire;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi désire aménager un sentier cycliste et pédestre entre le *secteur des Jardins Saint-Rémi* et la rue Saint-Paul;

**ATTENDU** les démarches entreprises avec le propriétaire pour un projet de lotissement qui inclut la subdivision du terrain incluant également une partie de terrain qui serait cédée à la Ville à titre de contribution pour fins de parc pour l'aménagement d'un parc linéaire à l'intérieur duquel se retrouverait un sentier multifonctionnel;

**ATTENDU** la recommandation positive de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot

**ET**: résolu unanimement

que le Conseil municipal accepte l'offre de cession à titre de contribution pour fins de parc déposée par SaladExpress, tel que prévu au *règlement de lotissement # V 468-07, chapitre 2, section 2*, de la parcelle 3 du lot 5 908 075 ainsi que le lot 4 497 562, tel que montré sur le plan topographique et projet de lotissement de monsieur François Bilodeau, arpenteur-géomètre, dossier 52 831, minute 26 965, daté du 25 mai 2017, la somme de la superficie de ces deux terrains équivalant à 10% de la superficie du lot 5 908 075.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0261**

#### **3.5 ENTENTES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE - ENTRE SECTEUR JARDINS SAINT-RÉMI ET RUE SAINT-PAUL - AUTORISATION DE SIGNATURES**

**ATTENDU** le besoin maintes fois exprimé pour la création d'un lien de transport actif sécuritaire entre le *Secteur des Jardins Saint-Rémi* et la rue Saint-Paul, notamment lors de la démarche de consultation publique *ImaginAction*;

**ATTENDU** que la planification stratégique vise notamment à accroître l'utilisation et l'offre des modes de transports alternatifs à l'automobile;

**ATTENDU** la présence d'un tronçon cyclable dans le *secteur des Jardins Saint-Rémi*;

**ATTENDU** que dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable reliant le *Secteur des Jardins Saint-Rémi* à la rue Saint-Paul, de nombreuses discussions ont eu lieu avec les représentants de SaladExpress et la compagnie Cogir, assurant la gestion du centre commercial au coin de la rue Saint-Paul et la route 221, afin d'élaborer la création d'un lien cyclable sécuritaire;

**ATTENDU** que des parties de terrains de SaladExpress seront cédées gratuitement à la Ville de Saint-Rémi à titre de contribution pour fins de parc suite au dépôt d'une demande de permis de lotissement;

**ATTENDU** que le tracé vise également l'acquisition d'une servitude sur le terrain de la compagnie 810 Saint-Paul Inc. (750 à 810, rue Saint-Paul - notamment IGA, Tim Hortons, SAQ, Uniprix); et que cette cession de droits sur une partie de terrain le sera à titre gratuit pour la Ville, laquelle sera responsable de la construction de la piste et de son entretien;

**ATTENDU** que le tracé proposé vise également l'acquisition de parties de terrain ou d'une servitude (selon le mode de développement du terrain quant au positionnement des bâtiments avec rue publique ou rue privée) sur le lot 3 846 429, propriété de 9325-2583 Québec Inc., laquelle section permettra de relier le tronçon acquis de SaladExpress et la rue Perras;

**ATTENDU** que le positionnement projeté est jugé le plus logique, sécuritaire et fonctionnel, en tenant compte du lien direct avec le centre commercial (750-810, rue Saint-Paul), de l'espace disponible et des usages autorisés de part et d'autres du tracé;

**ATTENDU** les délais légaux liés à la cession de droits sur les propriétés visées;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant

**ET**: résolu unanimement

le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi, une entente avec chacun des propriétaires visés par le tracé dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable reliant le *Secteur des Jardins Saint-Rémi* à la rue Saint-Paul, afin de clarifier les modalités des cessions de droits sur lesdits terrains et d'autoriser la Ville à débiter les travaux d'aménagement de la piste cyclable.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0262**

#### **3.6 ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 5 908 075 À TITRE DE RUE PUBLIQUE - AUTORISATION**

**ATTENDU** qu'une partie de rue a été complétée sur le terrain de SaladExpress;

**ATTENDU** que deux (2) terrains desservis et développables se trouvent de part et d'autres de ladite section de rue;

**ATTENDU** que l'attestation de conformité reçue pour les infrastructures des rues du *secteur des Jardins Saint-Rémi* incluait ladite parcelle de terrain (référence: résolution # 15-10-0366 mentionnant la recommandation de la firme Groupe ABS Inc., en date du 20 avril 2015, laquelle avait été mandatée pour la surveillance et le contrôle des matériaux par la résolution #10-05-0328);

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi souhaite acquérir une parcelle de terrain à titre de parc linéaire, adjacente à la section de rue visée par la présente recommandation;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin

**ET**: résolu unanimement

que le conseil municipal accepte l'acquisition d'une partie du lot 5 908 075, soit la parcelle 5 du plan de monsieur Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, dossier 52831, minute 26965, daté du 25 mai 2017, libre de toute charge et hypothèque, par SaladExpress pour la somme nominale d'un dollar (1 \$), taxes en sus;

que le vendeur s'engage à payer les frais relatifs à la signature de l'acte notarié;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi, l'acte notarié nécessaire.

(Poste budgétaire 23-040-00-723 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**4 SERVICE DES FINANCES**

\*\*\*\*\*

**17-06-0263**

**4.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER - RATIFICATION DES CHÈQUES - MAI 2017 - ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin

**ET:** résolu unanimement

d'approuver la liste et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mai 2017 au montant de 704 967.84 \$ incluant les paiements effectués par Accès D au cours de ce mois;

de ratifier la liste des chèques et des paies émis en mai 2017 totalisant 382 064.21 \$.

Je, soussignée, Hélène Chèvrefils, trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

---

**Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA**  
**Trésorière**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0264**

**4.2 MANDAT À LEFAIVRE LABRÈCHE GAGNÉ, COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS - AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS - ANNÉE 2017**

**ATTENDU** l'offre de services de la firme de comptables Lefavre Labrèche Gagné en date du 15 mai 2017 pour l'audit des états financiers de la Ville de Saint-Rémi pour l'exercice 2017 au montant de 18 900 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Richer

**ET:** résolu unanimement

de mandater la firme comptable Lefavre Labrèche Gagné pour la vérification externe de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 incluant le rapport d'auditeur demandé par Recyc-Québec pour un montant de 18 900 \$, taxes en sus (21 730.28 \$, taxes incluses), tel que plus amplement détaillé dans l'offre de services du 15 mai 2017. (Poste budgétaire 02-130-00-413 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0265**

**4.3 COURTE ÉCHÉANCE - ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES AU MONTANT DE 2 440 000 \$ - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT # V 458-06 (RUES HÉBERT, BOURDEAU ET SAINTE-THÉRÈSE) ET # V 533-10 (RUES DUBOIS ET MAURICE - DU CUL DE SAC À NOTRE-DAME)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 440 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros V 458-06 et V 533-10, la Ville de Saint Rémi émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros V 458-06 et V 533-10, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0266**

**4.4 AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES #AO-36-2016 - LES PAVAGES CHENAIL INC. - RÉFECTION DE LA RUE POUPART - DÉCOMPTE PROGRESSIF #1**

**ATTENDU** qu'un contrat pour la réfection de la rue Poupart a été adjugé à la compagnie Les Pavages Chenail Inc. au montant de 2 688 065.67 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres #AO-36-2016 (résolution #17-02-0085);

**ATTENDU** le décompte progressif #1 au montant de 344 118.37 \$, taxes incluses, représentant la facture 057916 datée du 25 mai 2017, laquelle tient compte de la retenue contractuelle de 10%;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jean-Yves Joubert, ingénieur de la firme GS Consultants, et de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, dans les règlements d'emprunt # V 636-2016-00 et # V 636-2016-01, et dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Rosaire Payant  
**ET:** résolu unanimement



d'autoriser le paiement du décompte progressif #1 au montant de 344 118.37 \$, taxes incluses (facture # 057916 excluant la retenue de 10%) (299 298.43 \$, taxes en sus) à la compagnie Les Pavages Chenail Inc. pour la réfection de la rue Poupart (appel d'offres #AO-36-2016), conditionnellement à la réception des quittances suite aux dénonciations de contrat.

(Poste budgétaire 23-636-00-721 - Projet # 15-07 - Dépense financée par les règlements d'emprunt # V 636-2016-00 et # V 636-2016-01, et par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ))

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **17-06-0267**

#### **4.5 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT # V 387-97 CONCERNANT LE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente abrogeant le règlement # V 387-97 concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière.

Le conseil municipal accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

#### **17-06-0268**

#### **4.6 MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL - FIN DU MANDAT AVEC LA CLINIQUE DE MÉDECINE INDUSTRIELLE ET PRÉVENTIVE DU QUÉBEC - ADHÉSION AU GROUPE CONSEIL NOVO SST**

**ATTENDU** qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la *Mutuelle* est proposée à la Ville de Saint-Rémi par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*;

**ATTENDU** que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

**ATTENDU** que la Ville désire profiter des avantages en adhérant à ladite Mutuelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur François Turcot

**ET:** résolu unanimement

que les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2018 soit acceptée telle que rédigée, et;

que Groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Ville ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Ville;

de mettre fin au mandat accordé à la Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec;

que la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi tous les documents nécessaires à la participation de la Ville à la Mutuelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0269**

**4.7 AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES #AO-01-2017 - CONSTRUCTION LAVALLÉE INC. - FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU - SECTEUR LES JARDINS SAINT-RÉMI - DÉCOMPTE PROGRESSIF #1**

**ATTENDU** qu'un contrat pour la fourniture et la mise en place d'une aire de jeux (*Secteur Les Jardins Saint-Rémi*) a été adjugé à la compagnie Construction Lavallée Inc. au montant de 285 563.41 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres #AO-01-2017 (résolution #17-02-0078);

**ATTENDU** le décompte progressif #1 au montant de 56 550.45 \$, taxes incluses, représentant la facture 3717 datée du 4 mai 2017, laquelle tient compte de la retenue contractuelle de 10%;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Pierre Girard, ingénieur de la firme Girard-Hébert, et de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, dans le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux, et dans le surplus accumulé;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur François Turcot

**ET:** résolu unanimement

d'autoriser le paiement du décompte progressif #1 au montant de 56 550.45 \$, taxes incluses (facture # 3717 excluant la retenue de 10%) (49 185 \$, taxes en sus) à la compagnie Construction Lavallée Inc. pour la fourniture et la mise en place d'une aire de jeux d'eau (*Secteur Les Jardins Saint-Rémi*) (appel d'offres #AO-01-2017), conditionnellement à la réception des quittances suite aux dénonciations de contrat. (Poste budgétaire 21-420-20-000 - Projet # 16-31 - Dépense de 159 606 \$ financée par le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux - Poste budgétaire 23-080-07-721 – Projet # 16-31 – Solde de la dépense financée par le surplus accumulé)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0270**

**4.8 OFFRE D'EMPLOI #OE-15-2017 - POSTE: COMMIS-COMPTABLE - AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

**ATTENDU** la procédure d'offre d'emploi #OE-15-2017 pour le poste de commis-comptable;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection formé de madame Nancy Corriveau, directrice générale, monsieur Jacques Lemieux, conseiller à la direction générale, et madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin

**ET:** résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de madame Anéliya Bileva au poste de commis-comptable, pour le Service des finances, au salaire prévu pour ledit poste, échelon 1, selon l'article 5.02 de la Convention collective du Syndicat des salariés, cols blancs.  
(Poste budgétaire 02-130-00-141)

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **5 SERVICE DU GREFFE**

\*\*\*\*\*

#### **6 SERVICE DES LOISIRS**

\*\*\*\*\*

#### **17-06-0271**

#### **6.1 POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI - PLAN D'ACTION INTÉGRANT UNE DÉMARCHE AMIE DES AÎNÉS - ADOPTION**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mettre à jour la *Politique de la famille et des aînés* de la Ville de Saint-Rémi adoptée le 14 novembre 2011 (résolution # 11-11-1466);

**ATTENDU** que la population vieillissante est en constante augmentation, et que la municipalité a un rôle important à jouer quant au développement d'un environnement favorable au vieillissement actif;

**ATTENDU** que le plan d'action présenté en annexe permet de planifier l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la démarche *MADA (municipalité amie des aînés)*;

**ATTENDU** que l'élaboration du plan d'action résulte de plusieurs consultations publiques qui ont permis aux membres du comité de pilotage d'identifier les actions prioritaires et d'établir un échéancier stratégique pour les mettre en œuvre, en fonction des ressources humaines, financières et techniques disponibles;

**ATTENDU** que le plan d'action s'accompagne d'un plan de mise en œuvre, soit un outil de gestion interne encadrant la réalisation et le suivi des actions prévues;

**ATTENDU** que l'adoption de la nouvelle *Politique de la famille et des aînés*, ainsi que son plan d'action contribueront à sensibiliser les décideurs et les employés municipaux aux réalités de notre milieu et ainsi permettre de considérer les aînés dans chacun des projets qui seront mis en place;

**ATTENDU** que chacun des départements municipaux seront impliqués dans le projet, ce qui permettra d'assurer la continuité du dossier pour les trois prochaines années;

**ATTENDU** que les organismes œuvrant au sein des personnes vieillissantes auront aussi l'occasion de se joindre aux actions posées, ce qui en augmentera considérablement les chances de réussite;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi bénéficie d'une subvention du Gouvernement du Québec pour la réalisation dudit projet;

**ATTENDU** l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations et les entreprises pour le développement de son plein potentiel culturel, social et communautaire; tout en aspirant à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Développer un sentiment d'appartenance et de confiance envers la Ville;
- Faciliter l'intégration et l'implication sociale de tous; et
- Axer nos décisions en considérant chaque groupe d'âge;

**ATTENDU** la recommandation de madame la conseillère Marie-Dominique Fortin, responsable du comité de pilotage et de la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)*, ainsi que de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant

**ET**: résolu unanimement

d'adopter la nouvelle *Politique de la famille et des aînés*, ainsi que son plan d'action intégrant une démarche *municipalité amie des aînés (MADA)* annexés à la présente résolution;

de remercier les membres du comité de pilotage pour leur contribution dans l'élaboration de la présente politique;

de procéder au lancement de la *Politique de la famille et des aînés* le vendredi 23 juin 2017 vers 13h30 à la salle Jupiter du centre communautaire de Saint-Rémi dans le cadre des festivités de la Fête Nationale où seront regroupés les citoyens de tous les âges.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0272**

## **6.2 JOURNÉES D'ANIMATIONS THÉMATIQUES LES 21, 22 ET 23 AOÛT 2017 - APPROBATION DE LA TARIFICATION**

**ATTENDU** les orientations du conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

**ATTENDU** l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Axer nos décisions en considérant chaque groupe d'âge; et
- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;

**ATTENDU** que les activités du Camp de jour se termineront le 18 août 2017 vu le retour en classe de la plupart des animateurs;

**ATTENDU** que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries offrira un service de garde les 24 et 25 août 2017 au tarif de 16.30 \$ par jour;

**ATTENDU** que des journées thématiques les 21, 22 et 23 août seront offertes par le Service des loisirs de la Ville de Saint-Rémi avec l'équipe d'Animagerie;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'approuver la tarification desdites journées thématiques;

**ATTENDU** la recommandation du comité-loisir et de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser la tenue des journées thématiques avec l'équipe d'Animagerie les 21, 22 et 23 août 2017;

d'approuver la tarification suivante pour les activités lors desdites journées thématiques en supplément du Camp de jour:

Coût par jour (9h à 16h): 16 \$

Coût du service d'accueil prolongé (6h30 à 9h et 16h à 18h): 4 \$

Coût pour les non résidents: 50% supplémentaire

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

\*\*\*\*\*

**8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

\*\*\*\*\*

**17-06-0273**

**8.1 MADAME MARIE MANDEVILLE - TECHNICIENNE À LA BIBLIOTHÈQUE ET AUX ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES - DÉMISSION**

Le conseil municipal prend acte de la démission de madame Marie Mandeville au poste de technicienne à la bibliothèque et aux activités communautaires en date effective du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et la remercie pour les services qu'elle a rendus pour la Ville de Saint-Rémi.

\*\*\*\*\*

**17-06-0274**

**8.2 AUTORISATION D'OFFRE D'EMPLOI - POSTE: TECHNICIEN À LA BIBLIOTHÈQUE ET AUX ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Omar Soto-Rodriguez, directeur de la bibliothèque;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour le poste de *technicien à la bibliothèque et aux activités communautaires*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

17-06-0275

**8.3 AUTORISATION D'OFFRE D'EMPLOI - POSTE (2): PRÉPOSÉ OCCASIONNEL À LA BIBLIOTHÈQUE**

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Omar Soto-Rodriguez, directeur de la bibliothèque;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Richer  
**ET:** résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour deux postes de *préposé occasionnel à la bibliothèque*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

\*\*\*\*\*

17-06-0276

**9.1 REMISE À NEUF DE LA POMPE AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE - AUTORISATION**

**ATTENDU** la soumission de la compagnie *Le Groupe Réal Jean* en date du 30 mai 2017 pour la remise à neuf de la pompe au réservoir d'eau potable et son moteur pour un coût de 21 525 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, dans le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur François Turcot  
**ET:** résolu unanimement

d'autoriser la remise à neuf de la pompe au réservoir d'eau potable et de son moteur auprès de la compagnie *Le Groupe Réal Jean* pour un montant de 24 748.37 \$, taxes incluses (21 525 \$, taxes en sus), selon sa soumission datée du 30 mai 2017 (bon de travail #13740).  
(Poste budgétaire: 02-413-00-527 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

17-06-0277

**9.2 OFFRE D'EMPLOI #OE-09-2017 - POSTE (2): JOURNALIER ÉTUDIANT - SAISON ESTIVALE - AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'engager du personnel étudiant au poste de *journalier régulier* pour le Service des travaux publics;

**ATTENDU** que la Ville s'engage à remettre au Syndicat une preuve attestant que le salarié étudiant est bien inscrit comme étudiant permanent dans une institution d'enseignement reconnue ou encore qu'il a formulé une demande d'inscription dans une institution d'enseignement reconnue ainsi que les périodes de vacances de cette institution;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de Maude Bélanger et Alexandre Primeau au poste de *journalier étudiant* pour la période du 26 juin 2017 au 1<sup>er</sup> septembre 2017 à raison de 40 heures par semaine, au taux horaire de 11.25 \$, et selon la clause 5.05 de la Convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi, cols bleus. (Postes budgétaires 02-320-00-141, 02-413-00-141, 02-415-00-141 et 01-701-51-141 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0278**

**9.3 MONSIEUR FRANCIS DECOEUR-LEFEBVRE - TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL - DÉMISSION**

Le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Francis Decoeur-Lefebvre au poste de technicien en génie civil en date effective du 2 juin 2017 et le remercie pour les services qu'il a rendus pour la Ville de Saint-Rémi.

\*\*\*\*\*

**17-06-0279**

**9.4 AUTORISATION D'OFFRE D'EMPLOI - POSTE: TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Claude Richer  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour un poste de *technicien en génie civil*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

*Monsieur le conseiller Claude Richer déclare qu'il a un intérêt pécuniaire en référence aux points sous la rubrique 10 de l'ordre du jour; car il est pompier au Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Rémi. Il mentionne qu'il n'a pas participé aux délibérations lors des caucus. Il ne participe pas aux délibérations.*

\*\*\*\*\*

**17-06-0280**

**10.1 APPEL D'OFFRES #AO-02-2017 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BORNES 9-1-1 - ADJUDICATION DU CONTRAT**

**Note: Monsieur le conseiller Claude Richer ne prend pas part aux délibérations pour le présent point.**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par invitation pour la fourniture et l'installation de bornes 9-1-1 (appel d'offres # AO-02-2017) auprès des compagnies suivantes: Martech Signalisation Inc., Signalisation de l'Estrie Inc., Société de services en signalisations SSS, Les Industries B.R. Métal Inc., Signalisation Kalitec Inc. et Signalisation Signoption Inc.;

**ATTENDU** que deux (2) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit:

- Martech Signalisation Inc.:  
pour un montant de 33 957.00 \$, taxes en sus (39 042.06 \$, taxes incluses);
- Signalisation Kalitec Inc.:  
pour un montant de 43 339.00 \$, taxes en sus (49 829.02 \$, taxes incluses);

**ATTENDU** que la soumission de la compagnie Martech Signalisation Inc. est non conforme quant aux équivalences proposées;

**ATTENDU** l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle repose sur des principes de développement durable;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Offrir des infrastructures de qualité; et
- Entretien et bonifier les infrastructures en anticipant les besoins futurs;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus accumulé non affecté;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Rosaire Payant  
**ET:** résolu unanimement

d'adjuger le contrat # AO-02-2017 pour un montant de 49 829.02 \$, taxes incluses (43 339 \$, taxes en sus) à la compagnie Signalisation Kalitec Inc. pour la fourniture et l'installation de bornes 9-1-1, étant le plus bas soumissionnaire conforme.  
(Poste budgétaire 23-030-02-725 - projet 17-09 - Dépense financée par le surplus accumulé non affecté)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*



17-06-0281

**10.2 APPEL D'OFFRES #AO-10-2017 - ACQUISITION D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION - ADJUDICATION DU CONTRAT**

**Note: Monsieur le conseiller Claude Richer ne prend pas part aux délibérations pour le présent point.**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par invitation (appel d'offres #AO-10-2017) pour l'acquisition d'outils de désincarcération pour son Service de sécurité incendie et celui de la municipalité de Saint-Michel, auprès des compagnies suivantes: CSE Incendie et Sécurité, 1200 Degré, Aréo-Feu et Arsenal;

**ATTENDU** que deux (2) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit:

- CSE Incendie et Sécurité:  
pour un montant de 80 116.00 \$, taxes en sus (92 113.37 \$, taxes incluses);
- Boivin & Gauvin Inc.:  
pour un montant de 90 772.76 \$, taxes en sus (104 365.98 \$, taxes incluses);

**ATTENDU** la confirmation de la municipalité de Saint-Michel pour l'acquisition des outils de désincarcération à l'exception de l'item 8.5 *combiné à batterie* (résolution # 2017-06-179);

**ATTENDU** l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle repose sur des principes de développement durable;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Offrir des infrastructures de qualité; et
- Entretien et bonifier les infrastructures en anticipant les besoins futurs;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus accumulé non affecté;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Rosaire Payant

**ET:** résolu unanimement

d'adjuger le contrat # AO-10-2017 pour un montant de 80 794.08 \$, taxes incluses (70 721 \$, taxes en sus), à la compagnie CSE Incendie et Sécurité, (en tenant compte de la diminution de la quantité (1) pour l'item 8.5, tel que convenu par courriel avec le représentant de la compagnie le 8 juin 2017), étant le plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture d'outils de désincarcération;

que facturation soit transmise à la municipalité de Saint-Michel pour l'acquisition des outils de désincarcération à l'exception du combiné à batterie, totalisant la somme de 31 719.88 \$ (soit 30 213 \$ plus la moitié de la TVQ : 1 506.88 \$); ainsi que pour les frais de l'opinion légale, lesquels sont divisés à parts égales pour un montant n'excédant pas 500 \$ pour Saint-Michel.

(Postes budgétaires 23-030-02-725 et 02-220-00-649 - projet 17-08 - Dépense financée par le surplus accumulé non affecté)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

\*\*\*\*\*

**12 SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION**

\*\*\*\*\*

**17-06-0282**

**12.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 225, RUE SAINT-ANDRÉ (LOT 5 908 075) - SUBDIVISION DU LOT**

**ATTENDU** une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour l'emplacement du 225, rue Saint-André à Saint-Rémi (lot 5 908 075);

**ATTENDU** qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de dérogation mineure*;

**ATTENDU** que le propriétaire souhaite subdiviser le lot afin de permettre la vente ou la cession de certaines parties du terrain, et que la nature et l'effet de la demande consistent à permettre:

- un lot avec une largeur de 17,00 mètres, alors que le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements exige un minimum de 22,00 mètres de largeur du lot (grille de zonage H-18);

**ATTENDU** que la demande de dérogation mineure est justifiée par le positionnement du terrain à céder à la Ville à titre de fins de parc, tel que prévu à la section 2, du chapitre 2 du règlement relatif au lotissement # V 468-07 et ses amendements;

**ATTENDU** que la proposition de terrain à céder par SaladExpress est considérée comme la meilleure option en fonction des besoins de la Ville;

**ATTENDU** que de refuser la présente demande empêcherait la réalisation de la piste cyclable;

**ATTENDU** que la forme irrégulière du lot et de la présence du puits à l'extrémité du terrain rendent impossible la conformité du lot visé;

**ATTENDU** que le projet de lotissement vise à permettre la requalification de deux terrains conformément à la vision du développement contenu dans le Plan d'urbanisme;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 17-05-2967);

**ATTENDU** l'avis public à cet effet en date du 2 juin 2017;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**ATTENDU** que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Rosaire Payant  
**ET:** résolu unanimement

que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure et permette la création d'un lot avec une largeur de 17,00 mètres pour la propriété sise au 225, rue Saint-André à Saint-Rémi (lot 5 908 075).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **17-06-0283**

#### **12.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 49-51, RUE PERRAS (LOT 3 845 986) - SUBDIVISION DU LOT, AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ET IMPLANTATION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES**

**ATTENDU** une demande de dérogations mineures à la réglementation de zonage pour l'emplacement du 49-51, rue Perras à Saint-Rémi (lot 3 845 986);

**ATTENDU** qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de dérogation mineure*;

**ATTENDU** que la demande consiste à permettre la subdivision, sur deux lots distincts, des résidences sises au 49-51, rue Perras afin de permettre la vente des propriétés séparément, la subdivision du lot, de régulariser le stationnement et les divers bâtiments accessoires; et que la nature et l'effet de la demande consistent à permettre:

- Un lot ayant une superficie de 498.6m<sup>2</sup>, alors que le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements exige un minimum de 500m<sup>2</sup> de superficie de lot (grille zonage H-13);
- Un cabanon à 0m de la limite de propriété, alors que la réglementation exige un minimum de 60cm de la limite de propriété pour les bâtiments accessoires (chapitre 3, section 4, art. 4.2);
- Un spa à 0,1m de la limite de propriété, alors que la réglementation exige un minimum de 1.5m entre le spa et la limite de propriété (chapitre 3, section 4, art. 4.2);
- Un pavillon de jardin/bar à 0m de la limite de propriété, alors que la réglementation exige un minimum de 1m entre le pavillon de jardin et la limite de propriété (chapitre 3, section 4, art. 4.2);
- Un garage détaché à 0.66m, alors que la réglementation exige un minimum de 1m entre le garage et la limite de propriété (chapitre 3, section 4, art. 4.2);
- Un lot avec un frontage de 17.28m, alors que la réglementation exige un minimum de 18m de frontage de lot (grille zonage H-13);
- Un espace libre de 0.78m entre le stationnement et la limite de propriété, alors que la réglementation exige un minimum de 1m d'espace gazonné entre l'aire de stationnement et la limite de propriété pour une habitation de type H4 (Chapitre 6, art. 3.2).

**ATTENDU** que plusieurs constructions n'ont pas fait l'objet de permis;

**ATTENDU** que plusieurs bâtiments peuvent être déplacés ou retirés du terrain facilement;

**ATTENDU** que la construction du garage détaché a fait l'objet d'un permis et que l'impact de conserver le bâtiment à l'emplacement dérogatoire actuel est jugé mineur;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 17-05-2966);

**ATTENDU** l'avis public à cet effet en date du 2 juin 2017;

**ATTENDU** la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

**ATTENDU** que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin

**ET**: résolu unanimement

que le conseil municipal **accepte** la demande de dérogations mineures et permette, pour la propriété sise au 49-51, rue Perras à Saint-Rémi (lot 3 845 986), le tout en référence au plan de monsieur Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre, dossier 16-261179-P-2, minute 18569, daté du 28 avril 2017:

- Un lot ayant une superficie de 498.6m<sup>2</sup>;
- Un garage détaché à 0.66m;
- Un lot avec un frontage de 17.28m;
- Un espace libre de 0.78m entre le stationnement et la limite de propriété;

que le conseil municipal **refuse** la demande de dérogations mineures **et ne permette pas**, pour la propriété sise au 49-51, rue Perras à Saint-Rémi (lot 3 845 986):

- Un cabanon à 0m de la limite de propriété;
- Un spa à 0,1m de la limite de propriété;
- Un pavillon de jardin/bar à 0m de la limite de propriété.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0284**

**12.3 OFFRE D'EMPLOI #OE-14-2017 - POSTE: INSPECTEUR EN BÂTIMENTS (REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ) - AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

**ATTENDU** que madame Audrey Murray-Lefebvre a quitté ses fonctions pour un congé de maternité;

**ATTENDU** la parution de l'offre d'emploi #OE-14-2017 pour un poste d'*inspecteur en bâtiments* (remplacement d'un congé de maternité);

**ATTENDU** la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot

**ET**: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de monsieur Alexandre Tremblay au poste d'*inspecteur en bâtiments* (remplacement d'un congé de maternité) à compter du 20 juin 2017, selon l'horaire de travail et le taux horaire prévus dans la Convention collective du Syndicat des salariés, cols blancs, échelon 1;

que monsieur Alexandre Tremblay soit une des personnes désignées afin d'exercer les pouvoirs prévus aux articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales* pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 et ce, à l'ensemble des propriétaires de la Ville de Saint-Rémi.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-06-0285**

#### **12.4 COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE REVITALISATION - NOMINATIONS**

**ATTENDU** que l'article 2 du règlement # V 603-2014-00 concernant le Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation intitulé *Composition du comité* stipule :

- à son article 2.1.1 que deux (2) membres sont nommés par le conseil municipal, choisis parmi les résidents de la Ville, à l'exclusion des officiers municipaux et des membres de toute autre commission créée par le conseil;
- à son article 2.1.2 qu'un membre représente la Caisse Desjardins des Moissons;
- à son article 2.1.3 que le Maire de la Ville siège d'office; et
- à son article 2.1.4 qu'un (1) conseiller nommé par le conseil municipal fasse également partie dudit Comité;
- à son article 2.2.1 que le terme d'office des membres du comité, autres que les élus est de deux (2) ans; si le membre le désire, il peut soumettre sa candidature pour un nouveau mandat qui doit être renouvelé par résolution du conseil municipal. Le nombre maximum de mandat est limité à deux (2);
- à son article 2.2.2 que pour l'article 2.2.1, le membre de type résidant est reconduit à chaque année par résolution du conseil municipal et renouvelé ou remplacé après deux ans selon la date d'anniversaire d'entrée en fonction;

**ATTENDU** la nomination de monsieur Claude Richer afin de siéger sur le Comité Revitalisation (résolution # 13-12-2771);

**ATTENDU** que madame Audrey Villard représente la Caisse Desjardins des Moissons;

**ATTENDU** que mesdames Véronique Bécharde et Brigitte Lévesque ont confirmé ne plus vouloir continuer à faire partie dudit Comité;

**ATTENDU** la parution d'un communiqué dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour inviter les citoyens à faire partie dudit Comité;

**ATTENDU** l'intérêt de mesdames Denise Boyer et Marie-Claude Perron, citoyennes de Saint-Rémi;

**ATTENDU** la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- de développer un sentiment d'appartenance et de confiance envers la Ville;
- de faciliter l'engagement et l'implication sociale de tous; et
- de promouvoir et valoriser notre territoire;

**ATTENDU** la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin

**ET**: résolu unanimement

que le Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation soit formé des personnes suivantes :

Nom	Poste	Échéance	1 <sup>er</sup> mandat
			1 <sup>ère</sup> année
Denise Boyer	Membre résident		X
Marie-Claude Perron	Membre résident		X
Audrey Villard	Représentante de la Caisse Desjardins des Moissons	n/a	n/a
Claude Richer	Conseiller	n/a	n/a

que la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton, et madame Nancy Corriveau, directrice générale, siègent d'office sur ledit Comité.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\*\*\*\*\*

17-06-0286

#### 13 CORRESPONDANCE

- Lettre en date du 16 mai 2017 de monsieur Alain M. Dubé, directeur général du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports faisant part de ses commentaires pour la demande de mise en place du marquage de passage pour piétons à l'intersection de la rue Lachapelle et de la route 209;
- Avis de demande de licence ou de permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec en date du 17 mai 2017, soit 2 permis de restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse en référence au restaurant *Lime et Piment* situé au 10, rue Poupart à Saint-Rémi.

\*\*\*\*\*

#### 14 AFFAIRES NOUVELLES

\*\*\*\*\*

17-06-0287

#### 14.1 MADAME CHANTAL MARTIN - POSTE: SALARIÉ OCCASIONNEL SUR APPEL - NOMINATION

**ATTENDU** que madame Chantal Martin a été engagée au poste de préposé occasionnel à la bibliothèque sur appel à compter du 12 avril 2016 (résolution # 16-04-0151);

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser la nomination de madame Chantal Martin à titre de *salariée occasionnelle sur appel* pour une banque de rappel sur différents postes occupés par les cols blancs, à l'exception des postes de *technicien* et de *percepteur des amendes*, et ce en plus de sa fonction de préposée occasionnelle à la bibliothèque sur appel;

que madame Martin soit rémunérée au salaire égal à celui de l'échelon 1 de l'échelle salariale de la fonction qu'elle occupera, tel que stipulé à l'article 5.04 de la Convention collective des salariés de la Ville de Saint-Rémi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**15      INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**

Madame la mairesse mentionne que, suite à l'incendie survenu samedi dans la nuit, elle a rencontré l'organisme Sourire sans fin qui s'occupera de recueillir les dons en argent et en matériel pour venir en aide aux sinistrés. Elle précise que plusieurs gens généreux ont téléphoné à la Ville et qu'ils ont été référés à l'organisme. De plus, elle remercie les propriétaires du bar *Le Boston* pour avoir réfugié les gens; ainsi que les pompiers pour leur bon travail. Elle demande au directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Christian Dumas, de transmettre le message. Madame Cynthia Ménard mentionne que la Ville invite les propriétaires à afficher sur le babillard du site de la municipalité leurs logements à louer.

Madame Gagnon-Breton rappelle que le lancement de la *Politique de la famille et des aînés* est prévu le 23 juin à 13h30 à la salle Jupiter du centre communautaire; que l'ouverture du site pour les festivités de la Fête nationale se fera dès 18h le 23 juin au parc Aux quatre vents; qu'il y aura de la musique durant toute la soirée ainsi que des feux d'artifice. Le défilé de la Saint-Jean-Baptiste débutera à 11h00 le 24 juin du centre communautaire pour se terminer au parc Jean-Paul-Ferdais. La fête familiale se déroulera de midi à 15h00 et un module de *skate park* sera accessible pour les jeunes dans le stationnement situé derrière la bute. Les représentants de la Ville en profiteront pour consulter ces derniers en vue de l'aménagement d'un futur *skate park*.

En terminant, madame la mairesse fait un suivi des questions du public de la séance ordinaire du 15 mai 2017.

\*\*\*\*\*

**16      PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**17-06-0288**

**17      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Rosaire Payant  
**ET:** résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 21h20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

---

**Mme Sylvie Gagnon-Breton**  
**Mairesse**

---

**Mme Diane Soucy, OMA**  
**Greffière**

**APPROBATION PAR  
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE LUNDI, 19 JUIN 2017  
(Article 53 L.C.V.)**

---

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 20 juin 2017.

---

**Sylvie Gagnon-Breton,  
Mairesse**

**DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE**

---

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 20 juin 2017.

---

**Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA  
Trésorière**